

Plan de gestion du delta de l'Orb



Phases 1 et 2 : Etat des lieux et analyse du fonctionnement hydrique

- Réunions de concertation

Date : Avril 2019

Compte-rendu synthétique de la réunion de concertation « acteurs de l'agriculture »

Lieu : Camping Sérignan Plage

Date : 11 avril 2019

Participants

Nom	Structure / Fonction	Concerné à quel titre ?
Pierre Michelot	Conseiller viticole à la Chambre d'agriculture de l'Hérault sur le secteur du Biterrois, conseiller en irrigation	Travaille avec les structures collectives sur les questions agricoles (notamment irrigation) sur le territoire concerné
Jean-Pascal Pelagatti	Vigneron sur Béziers, Vice Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, membre de la CLE du SAGE de l'Astien	Représentant élu de la Chambre d'agriculture
Christophe Combar-nous	Viticulteur à Portiragnes	Problématique de remontée d'eau salée (appa- rition de plaques blanches)
Christophe Alvado	Membre de la cave coopérative Alma Cersus, exploitant à Portiragnes, membre de l'ASA des Basses Plaines de Portiragnes	Concerné par des remontées d'eau salée sur une partie de la production, en demande d'entretien des ouvrages agricoles
Jacques Guiraud	Président de l'ASA des Basses Plaines de Portiragnes, propriétaire Domaine de la Prade depuis 2009	Concerné par des remontées d'eau salée, en demande d'entretien des ouvrages agricoles
Jean-Pierre Mignard	Propriétaire et exploitant (vignes et céréales) sur Sérignan, Sainte Rita depuis 1986	Concerné par des remontées d'eau salée
Georges Nogues	Président de l'ASA des Plaines de l'Orb de Sérignan depuis 17 ans, viticulteur retraité (installé et membre de l'ASA depuis 1965)	Concerné par des remontées d'eau salée
Paul Parodi	Propriétaire du Domaine de Sainte-Denise (production de semences), membre du syndicat d'assainissement de Sérignan et de l'ASA de Sérignan	Concerné par des remontées d'eau salée (cultures très sensibles au sel)
Jean Bonne	Eleveur sur le secteur des Opellières, Ranch le Saint-Jean	Concerné par des remontées d'eau salée et les inondations (problématique pour pâturage des brebis)
Alexandre Villemagne	Membre de l'ASA de Sérignan, propriétaire du Ranch Le Petit Sam (Sérignan) depuis 1987	Concerné par des remontées d'eau salée et par les inondations (mise à l'abri des chevaux)
Alain Guerrero	EPTB Orb Libron	En charge de la thématique « zone humide » à l'EPTB et « gestion hydraulique » sur les Orpellières
Frédérique Roman	EPTB Orb Libron	Coordination de l'étude « plan de gestion du Delta »
Pascal Bec	Bureau d'études Otéis	En charge de l'étude « plan de gestion du Delta »
Gaëlle Gasc	Bureau d'études Contrechamp	En charge de l'étude « plan de gestion du Delta »



I. Rappel du contexte

Le secteur du Delta de l'Orb est un territoire aux multiples facettes, à la fois naturelles liées à la coexistence des fleuves, de la mer et des lagunes, mais aussi façonnées par les nombreux usages qui s'y sont développés (agriculture, tourisme, pêche, chasse...).

Au sein de cet espace, les zones humides, dont principalement les Orpellières, l'ensemble Grande Maire–Rivierette et l'ancien Grau du Libron, jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement global du Delta, en tant que supports d'activités économiques ou de loisirs, espaces tampons lors des crues et tempêtes marines, milieux naturels de transition nécessaires à la faune et la flore. Et pourtant leur évolution récente montre que les contraintes qui pèsent sur elles deviennent des menaces non seulement pour elles-mêmes mais aussi vis-à-vis des usages qu'elles accueillent.

Le Plan de Gestion Concerté du Delta de l'Orb a pour ambition de mieux connaître le fonctionnement de ces espaces pour définir des actions concrètes à mener, dans l'objectif de pérenniser les espaces naturels et leurs équilibres pour continuer à satisfaire les usages.

II. Déroulement de l'atelier

Cet atelier s'est tenu le 11 avril 2019 et avait pour vocation de recueillir les points de vue/attentes de des acteurs du territoire. Le choix a été fait de réunir les acteurs agricoles entre eux pour faciliter les échanges sur la base d'un usage commun. Des réunions similaires ont été conduites avec les acteurs du tourisme, les acteurs de l'environnement et les usages patrimoniaux. D'autres rencontres ont également été organisées avec différents acteurs (communes, agglomérations, partenaires techniques et institutionnels...).

Nous avons invité l'ensemble des propriétaires et exploitants agricoles concernés par la zone d'étude, ainsi que les représentants des ASA, organismes agricoles, caves coopératives et Chambre d'Agriculture. 10 personnes étaient présentes représentant l'ASA des Basses Plaines de Portiragnes, l'ASA de Sérignan, la Chambre d'agriculture de l'Hérault, la cave coopérative Alma Cersus ainsi que 7 exploitations individuelles.

Après une courte présentation de la délimitation de la zone d'étude et des objectifs de l'étude les participants ont été invités à se présenter puis à exprimer librement la manière dont ils étaient concernés par ce plan de gestion ainsi que leurs attentes et besoins.

III. Principaux points évoqués par les participants

Les principaux points évoqués, par thématiques, par les participants sont retranscrits ci-après.

Concernant la salinisation des terres

Les discussions se sont d'emblée engagées sur la problématique de la salinisation des terres agricoles, la quasi-totalité des participants y étant confrontés de manière plus ou moins importante.

Tous considèrent que cette salinisation s'accroît avec les années, même si la perception de l'antériorité de cette intensification varie selon les participants.

Pour certains, les terres se salent complètement depuis la sécheresse de 2003. Avant cette date les rendements étaient « fabuleux » et les zones les plus hautes n'étaient pas salées. Puis, en 2003 la sécheresse a engendré un manque d'eau dans l'Orb. La rivière se serait plus creusée, entraînant un déficit de sédiments avec des profondeurs parfois de 5-6 m, rendant difficile le fait de « chasser le sel ».

Pour d'autres, la salinisation date même de 1993 mais a empiré depuis 2014-15 avec la conjonction de la sécheresse ayant accéléré le processus (couplé à l'apparition des lapins ayant causé des dégâts sur les cultures et ayant amplifié l'impact causé par la salinisation). Désormais, même des parcelles assez éloignées du littoral (secteur du Domaine de la Prade) sont impactées par la présence de sel (tâches de sel sur le sol, dépérissement de 4 ha de peupliers).

Selon les participants, la salinité dans l'Orb remonte jusqu'à la brèche de Maussac. L'un d'entre eux précise qu'il faudrait un débit de 35 à 40 m³/s à La Malhaute pour éviter la remontée du sel, alors qu'actuellement (depuis 2003), les débits sont souvent autour de 15-20 m³/s.

Le territoire du delta de l'Orb a fait l'objet d'aménagement de la part de la SAFER et de BRL en 1962-1963 afin de permettre le développement de l'agriculture. Avant cela, les terres correspondaient à des prés salés.

La diminution des inondations (en nombre et en intensité) aggrave le phénomène de salinisation, et engendre une nécessité plus grande d'apporter de l'eau douce.

Les conséquences de cette salinisation ont ensuite été largement évoquées avec les participants :

- ⇒ Des remontées de sel sont apparentes et forment des plaques blanches qui ont tendance à s'agrandir sur les dernières années
- ⇒ Le foin est moins bon, ce qui a des conséquences sur le fourrage
- ⇒ Les arbres meurent (pins, peupliers)
- ⇒ Cela entraîne des difficultés pour faire pousser certaines cultures sensibles au sel comme les haricots
- ⇒ Les vignes meurent quel que soit le porte greffe utilisé

Les discussions se sont ensuite orientées sur les mesures prises pour retarder / empêcher les remontées de sel :

- ⇒ Certains participants essaient de faire une culture irriguée tous les 3 ans car il leur semble que l'irrigation en été a un impact positif sur les remontées.
- ⇒ Les avis sont partagés concernant l'utilisation de l'arrosage au goutte-à-goutte : pour certains cela permet de limiter les remontées (un participant prend l'exemple d'un petit viticulteur qui ne submerge pas mais qui plante des cultures irriguées (haricots) entre ses rangées de vigne et les arrose en goutte à goutte : sa vigne se porte bien alors qu'avant son installation elle était morte à 70 %), pour d'autres cela ne change rien (un participant explique qu'il pratique le goutte à goutte sur 26 ha mais que le résultat est le même et que la salinisation est bien présente). Un autre participant explique que seul le goutte à goutte aérien est efficace (par rapport au goutte à goutte enterré), même si cela pose plus de difficultés en termes d'exploitation (gêne pour intervenir sur les vignes)

Au final, la question de l'impact de l'irrigation divise l'assemblée des participants : certains restent dubitatif quant à l'impact positif du goutte à goutte, d'autres ont fait l'expérience de la différence créée par l'arrêt de l'arrosage sur la parcelle voisine.

Selon eux ces pratiques ne sont pas complètement satisfaisantes car il est difficile de mesurer l'impact sur la plante, et parce que le prix de revient est trop important.

- ⇒ Certains sont contraints d'adapter les cultures : « on fait du tournesol, du maïs, du blé dur (semences)... »
- ⇒ La création d'un barrage anti-sel ou d'une pansière sur l'Orb est abordée comme une piste de solution mais, au vu des contraintes réglementaires et administratives, il leur semble qu'il faille plutôt trouver une autre solution pour amener de l'eau douce. Une solution est évoquée qui consisterait à amener de l'eau prélevée plus haut dans l'Orb, au niveau du moulin Saint-Pierre pour l'acheminer via une conduite forcée vers Sauvian, Sérignan en rive droite et vers Béziers, Sérignan et Villeneuve les Béziers gauche
- ⇒ Une mesure qui semble recueillir l'assentiment de tous est de couvrir le sol en paillant (dans les vignes) ou en mettant du fumier (Jean Bonne explique le faire quand il en a l'autorisation). Suite à l'analyse faite par un naturaliste, cette mesure peut être autorisée sur les terrains du périmètre Natura 2000 et/ou propriété du Conservatoire du Littoral
- ⇒ Des produits permettraient de stabiliser le sel, comme le gypse, mais selon eux il faut tout de même pratiquer la submersion. Les entreprises Sobac et BIO3G proposent également des produits. Un participant a essayé : mais l'efficacité n'est pas très satisfaisante et cela a un coût (cela revient à 550 € par hectare et par an) et représente un labeur supplémentaire ; l'essai étant récent, il attend toutefois de voir l'efficacité. Quand il s'agit de faire du fourrage ou du blé dur, cette solution ne semble pas très rentable.

Pratiques de submersion :

Un temps est consacré à échanger avec les participants sur leurs pratiques de submersion. Ils expliquent que pour l'irrigation il n'y a pas de pilotage donc chaque agriculteur gère comme il le souhaite. Sur le secteur desservi par BRL toutefois, les pratiques de submersion sont encadrées par une contractualisation avec cet organisme. Les pratiques, et l'origine de l'eau, diffèrent suivant les secteurs :

- ⇒ Sur le territoire de l'ASA de Sérignan :

- Une submersion des terres proches de l'Orb était pratiquée par pompage dans le fleuve, ce qui est désormais rendu impossible par la salinité de ces eaux. En rive droite de l'Orb (hors zone d'étude), la CUMA arrose 110 à 130 ha. En rive gauche, les prélèvements ont nettement diminué voire ont cessé du fait de la salinisation ;
 - Sur le périmètre desservi par BRL, environ 140 ha sont submergés via ce réseau.
- ⇒ Sur le territoire de l'ASA de Portiragnes : les parcelles concernées par une submersion sont moins nombreuses. Des submersions sont réalisées (secteur de la Prade) via des prélèvements autorisés dans le Canal du Midi.

Les surfaces les plus importantes concernées correspondent à environ 140 ha sur le périmètre de l'ASA de Sérignan, sur les 500 à 700 ha de terres agricoles. Ceci s'explique principalement par des raisons financières liées au coût d'utilisation de l'eau de BRL. En effet, ce coût est de 350 à 400 €/ha/an. L'un des participants, prélevant dans le Canal du Midi indique que pour lui le coût est bien moindre : une enveloppe forfaitaire d'environ 400 € à l'année pour le prélèvement global (indépendamment du volume et de la surface).

Les submersions sont réalisées de fin janvier à fin mars. Les volumes d'eau apportés sont de 3 000 à 4 000 m³/ha. Ils expliquent par ailleurs que ces pratiques dépendent fortement de la pluviométrie : s'il pleut suffisamment la submersion n'est pas nécessaire.

Concernant les inondations et la gestion hydraulique

Les inondations

Les inondations sont plutôt perçues par les participants comme une opportunité d'empêcher la salinisation des terres, et ne représentent donc pas une contrainte particulière. Hormis pour le représentant du Ranch Le petit Sam pour qui le terrain devient marécageux si l'eau ne s'évacue pas bien. Les inondations lui demandent par ailleurs d'évacuer ses chevaux, de même que pour le propriétaire du Ranch le Saint Jean. Ils constatent qu'en cas d'inondation on attend le dernier moment puis on parque les chevaux sur un point haut, proche du littoral, sur le DPM. Toutefois les services de l'Etat le leur interdisent désormais (« on nous dit de mettre les chevaux dans l'eau »).

Les participants installés sur le secteur des Orpellières considèrent que la situation s'est améliorée depuis les travaux de l'année dernière, la mer reste moins sur les terres et on voit déjà la différence.

Les derniers débordements de l'Orb dans ce secteur ont eu lieu en novembre 2014.

La gestion hydraulique et les ouvrages

Tous les participants partagent un même constat : un manque d'entretien des ouvrages et aménagements hydrauliques. Ils signalent les problèmes suivants :

- ⇒ Des aménagements pas entretenus notamment le vannage en amont de l'ancien grau du Li-bron, les stations de pompage ainsi que diverses martelières), principalement sur le territoire de l'ASA des Basses Plaines de Portiragnes dont les adhérents regrettent qu'il n'y ait « rien qui marche ».
- ⇒ Un manque d'entretien des fossés qui va en s'empirant
- ⇒ L'ensablement de la Grande Maire : le cordon dunaire a augmenté de 1,20 à 1,30 m et nécessite d'être ouvert mécaniquement. A ce sujet, il est considéré par les participants que le pro-

tole d'ouverture (demande auprès des mairies + information de la DDTM) est « lourd » et peut s'avérer problématique lorsqu'une ouverture s'avère nécessaire durant le week-end, lors d'indisponibilité des personnels à contacter / informer.

Concernant l'ouverture du grau de la Grande Maire, l'ensemble des participants s'accorde sur le fait qu'il faudrait trouver une solution pour que cette ouverture puisse se faire naturellement. Ils soulignent le fait que lorsque le grau est ouvert par création d'un chenal dans le sable, sa fermeture est ensuite impossible et ceci « n'est pas gérable ». Ce constat est également fait pour l'Ancien Grau du Libron.

Concernant l'aménagement de la canalisation mise en place au niveau de la Riviérette pour gérer les niveaux d'eau, les participants jugent le principe intéressant mais jugent sa conception (sous-dimensionné, trop « expérimentale ») et sa localisation non adaptée en raison de l'existence de courants marins (« elle devrait être à la Grande Maire puisque les évacuations se sont toujours faites à cet endroit »). Par ailleurs, le nouveau bureau de l'ASA de Portiragnes a appris avec surprise qu'il revenait à l'ASA de financer cet aménagement qu'ils jugent inefficace. Ils ne souhaitent plus investir pour des aménagements de ce type, alors que les agriculteurs ne seraient pas les seuls à tirer bénéfice d'une gestion optimisée (usages de loisirs / campings). Il est mentionné par ailleurs que, contrairement à l'ASA de Sérignan, les campings ne sont pas adhérents (et ne cotisent pas) à l'ASA.

Les représentants de l'ASA de Sérignan expliquent que la station de pompage des Drilles fonctionne une part importante de l'année (en moyenne d'octobre à mai). En conséquence, le coût de l'électricité est très important (entre 9 000 et 10 000€/an)

Pour la gestion de ces ouvrages, il semble nécessaire à tous les participants présents de trouver un « décideur » en capacité d'intervenir rapidement et de coordonner tous les acteurs concernés.

Vannes et martelières :

Selon les adhérents de l'ASA des Basses plaines de Portiragnes la gestion des vannes et des martelières fonctionnait bien avant, mais au changement de présidence (ancien président) il n'y a plus eu aucune gestion. Ils considèrent qu'il faut définir une forme d'organisation où ce sont ceux qui sont près du système qui gèrent. Ils expliquent qu'il y a eu des difficultés de coordination avec un pêcheur et que c'est en l'intégrant au conseil d'administration que les choses se sont arrangées. Ce sont donc à ceux qui sont concernés de s'en occuper.

Les participants expliquent par ailleurs que les déversoirs implantés sur la digue en rive gauche de la Grande Maire, créés dans les années 60, ont été calés trop bas : l'eau salée passe donc par-dessus. Ils ont été mal conçus, certains ont d'ailleurs été condamnés ce qui a eu des conséquences sur les crues de l'Orb (en 1996 notamment).

Concernant l'ouvrage anti-sel amont de la Grande Maire, il est précisé qu'il est la propriété de l'ASA de Sérignan et que l'ASA de Portiragnes souhaite sa remise en état. L'ASA de Sérignan répond que sa réparation est envisagée.

Concernant les milieux naturels / sites Natura 2000

Les participants expriment des difficultés à comprendre et à adhérer aux contraintes qu'imposent les règles liées au DOCOB Natura 2000. Ils parlent de n'avoir « pas les mêmes centres d'intérêt ».

Ils expliquent qu'un camping est en procès pour avoir ouvert le grau de la Grande Maire pour éviter d'être inondé. Selon eux, vider l'étang contribue à l'entretenir. Quand c'était ouvert régulièrement, cela permettait de créer un courant garantissant une meilleure évacuation. Ils constatent que le phénomène de comblement de la Grande Maire entraîne un manque de profondeur : auparavant, en été, même quand le grau était ouvert, de l'eau était retenue dans la Maire.

Par ailleurs, selon eux cette ouverture n'a aucun impact pour la préservation de la biodiversité, et ils expliquent que les pêcheurs le confirment, partant du constat que les poissons observés actuellement sont les mêmes que ceux présents avant l'ouverture. En conséquence, ils expriment une sensation d'être « sanctionnés » par Natura 2000 qui s'ajoute à un sentiment d'être déjà très contraints du fait de la salinisation de leurs terres. Par ailleurs, certaines mesures leurs apparaissent contradictoires : « on dit qu'il faut protéger l'outarde mais on laisse détruire le champ où elle vient nicher ». Par ailleurs, ils expliquent qu'il est demandé de protéger l'outarde mais qu'elle se nourrit des cultures et y provoque des dégâts.

Il est par ailleurs mentionné qu'auparavant, la « canotte » était présente jusqu'à la station des Drilles alors qu'elle se développe maintenant essentiellement en amont du barrage anti-sel.

Ils regrettent de plus le manque de concertation et d'espaces de discussions pour échanger sur la gestion de cet espace Natura 2000 : « il faut se réunir », et considèrent les représentants des gestionnaires Natura 2000 comme n'étant pas assez ouverts au compromis pour permettre une discussion constructive.

Concernant le tourisme et les autres usages

Avec les acteurs du tourisme, et notamment avec les campings, ils considèrent avoir plutôt des intérêts convergents : que l'eau circule le plus rapidement possible.

Certaines autres problématiques d'usages sont évoquées :

- ⇒ Suite à l'arrachage des vignes et à l'absence de crues, le phénomène de cabanisation s'accroît. Ceci entraîne une moins grande pratique de la chasse et donc une prolifération des lapins, cette dernière aggravant la salinisation en supprimant le couvert végétal des sols
- ⇒ La pulvérisation de produits phytosanitaires par les agriculteurs entraîne des conflits de cohabitation avec les riverains alentours.

Concernant l'avenir

Pour finir, les participants ont été invités à exprimer leur vision de ce que sera le territoire à l'horizon 2030 et des enjeux qui apparaîtront.

Les participants se sont déclarés plutôt pessimistes quant à l'avenir et notamment vis-à-vis de la place de l'agriculture sur le territoire. L'absence de jeunes agriculteurs et la baisse des surfaces agricoles leur laissent penser que celle-ci est amenée à disparaître (« dans 10 ans on ne sera plus là »). Un des participants précise qu'il y a de nombreux jeunes adhérents à la cave Alma Cersus ; il est toutefois précisé que ces jeunes exploitants ne sont pas présents sur le secteur du delta de l'Orb. Les participants craignent par ailleurs le développement de l'implantation de « grosses structures » (déjà présentes pour certaines) qui investiraient sur du court terme (par exemple pour des cultures annuelles type melons), « utilisant » le secteur mais sans « attachement » et sans s'y investir pour le préserver sur le long terme.

Mais il leur semble aussi que « tout est lié », que s'il n'y a plus d'agriculture, il n'y a plus de tourisme : « on ne vient pas faire de tourisme dans un désert salé », et que l'agriculture pourra peut-être prendre d'autres formes à l'avenir : pourquoi pas des moutons de prés salés (réflexion en cours pour un éleveur) ?

Enfin, la compatibilité de la préservation de l'environnement et du tourisme ne semble pas possible à une majorité d'entre eux. Enfin, ils posent la question de l'accès à l'eau potable et de la disponibilité de stations d'épuration dans le cas où il faudrait accueillir plus de monde.